

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19137

présenté par
Mme Bassire

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions du projet de réforme des retraites qui entendent repousser l'âge de départ de 2 ans, mais également à accélérer la réforme dite « Touraine » sont injustes dès lors qu'elles ne visent que les travailleurs.

Elles vont frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, mais aussi celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

D'autres moyens de financement existent pour alimenter les recettes de la branche retraite (limitation des exonérations de cotisations patronales, réduction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, amélioration du taux d'emploi des seniors, etc.)

Amendement travaillé avec l'UNSA